

**DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE DE COGNAC (Charente)****Séance du Mardi 11 avril 2022 à 18h00 à la Mairie de Saint Sulpice de Cognac****Présents :**

**Liste conduite par MEUNIER Jean-Luc :** Mesdames CAMIN Florence, THORAVAL Colette, MERCIER Gwendoline, VRIGNON Dorine, TERRASSIER Sabrina, et GROLLIER Nathalie.

Messieurs MEUNIER Jean Luc, FORTIN Christophe, DEL NERO Didier, TULLY Olivier, MIRA Stéphane et DAUD Nicolas.

**Liste conduite par SOUCHAUD Dominique :** Madame BATAILLE Carole et Monsieur PAUL Philippe.

**Liste conduite par AUDEBERT Patrick :** Monsieur AUDEBERT Patrick.

**Absent(s) non excusé :**

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur TULLY Olivier

**Pouvoir(s) donné(s) :** Monsieur TULLY Olivier donne son pouvoir à DEL NERO Didier.

**Le nombre des membres présents est de 14 membres. 1 est représenté par un pouvoir pour cette séance du Conseil Municipal du mardi 11 avril 2022. Le nombre de votants est de 15.**

**Date de convocation :** vendredi 8 avril 2022

Séance du Conseil Municipal du mardi 11 avril 2022 à 18h00		
Nombre de membres : 15		Nombre de votants
Présents : 14	Représenté (Pouvoir) : 1	15

**Secrétaire de séance :** M. DEL NERO Didier a été désigné secrétaire de séance.

**1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2022**

Monsieur le Maire, demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion de la séance du 14 mars 2022.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal : approuve le compte rendu de la séance du 14 mars 2022.**

**Votes pour : 14 Votes contre : 0 Abstentions : 0**

**Monsieur DAUD Nicolas est arrivé à 18h14.**

**2. Vote du budget primitif de la commune 2022**

Monsieur le Maire rappelle que le budget doit être équilibré tant au niveau des dépenses que de recettes de fonctionnement, qu'au niveau de l'investissement. Il précise que la commission finances s'est réunie à plusieurs reprises, la dernière réunion datant du mardi 05 avril 2022. La commission finances a étudié l'ensemble des données financières et a apporté des ajustements.

Sur la base des documents papier présentés, le conseil municipal débat.

MAIRIE DE ST SULPICE DE COGNAC - COMMUNE DE SAINT SULPICE - 2022		Fin 2022
12/04/2022	Préparation Budget Primitif M. Meunier Du 01/01/2022 au 31/01/2023	1 / 2

Code	Libellé	Budget Cumulé N-1	Réalisations N-1	Réalisations	Report (BP)	Propositions (BP)	Report (BP) + Propositions (BP)
<b> FONCTIONNEMENT </b>							
<b> DEPENSES </b>							
011	Charges à caractère général	201 368,10	155 990,78	60 921,37		226 600,00	226 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	419 043,05	403 686,57	111 002,76		393 461,02	393 461,02
014	Attributions de produits	16 800,00	14 529,00			17 000,00	17 000,00
022	Dépenses imprévues	3 000,00				6 000,00	6 000,00
023	Virement à la section d'investissement	105 345,78				82 829,53	82 829,53
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 880,00	1 880,00			3 772,00	3 772,00
65	Autres charges de gestion courante	82 980,00	55 147,50	15 777,49		59 800,00	59 800,00
66	Charges financières	8 000,00	6 481,54	323,40		4 780,00	4 780,00
67	Charges exceptionnelles	300,00				500,00	500,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	35,90	85,90			32,00	32,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>819 283,83</b>	<b>637 801,27</b>	<b>188 026,02</b>		<b>794 754,55</b>	<b>794 754,55</b>
<b> RECETTES </b>							
002	Résultat de fonctionnement reporté	116 943,44				85 319,55	85 319,55
013	Atténuations de charges	5 854,29	13 683,49	1 200,00		3 200,00	3 200,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections					1 945,00	1 945,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	45 925,70	35 583,47	5 188,40		38 564,00	38 564,00
73	Impôts et taxes	486 513,00	505 079,00			535 537,00	535 537,00
74	Dotations, subventions et participations	153 980,00	155 004,68			109 709,00	109 709,00
75	Autres produits de gestion courante	10 002,00	8 331,03	2 780,83		17 480,00	17 480,00
76	Produits financiers	6,40	24,36				
77	Produits exceptionnels	19,00	386,04			3 000,00	3 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>819 283,83</b>	<b>718 052,97</b>	<b>8 147,23</b>		<b>784 754,55</b>	<b>784 754,55</b>
<b>TOTAL</b>	<b> FONCTIONNEMENT </b>		<b>80 260,80</b>	<b>-178 977,79</b>			
<b> INVESTISSEMENT </b>							
<b> DEPENSES </b>							
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					95 332,72	95 332,72

MAIRIE DE ST SULPICE DE COGNAC - COMMUNE DE SAINT SULPICE - 2022		Fin 2022
12/04/2022	Préparation Budget Primitif M. Meunier Du 01/01/2022 au 31/01/2023	2 / 2

Code	Libellé	Budget Cumulé N-1	Réalisations N-1	Réalisations	Report (BP)	Propositions (BP)	Report (BP) + Propositions (BP)
020	Dépenses imprévues	1 500,00				4 285,24	4 285,24
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections					1 945,00	1 945,00
16	Emprunts et dettes assimilées	81 000,00	73 828,81	10 288,32		75 700,00	75 700,00
20	Immobilisations incorporelles	4 300,00	1 170,00			5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipements versées	9 728,00	9 728,00			14 228,00	14 228,00
21	Immobilisations corporelles	230 133,00	52 986,21	8 178,00	96 274,46	51 550,00	147 824,46
23	Immobilisations en cours	32 000,00	7 569,09			28 000,00	28 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>358 861,00</b>	<b>146 282,11</b>	<b>18 466,32</b>	<b>96 274,46</b>	<b>276 940,24</b>	<b>372 316,42</b>
<b> RECETTES </b>							
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 501,79				82 829,53	82 829,53
021	Virement de la section de fonctionnement	105 345,78				19 486,20	19 486,20
624	Produits des cessions	4 998,20				10 496,20	10 496,20
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 880,00	1 880,00			3 772,00	3 772,00
30	Dotations, fonds divers et réserves	18 500,00	1 347,33		7 790,00	124 874,88	132 574,89
13	Subventions d'investissement	195 937,23	12 999,50		72 032,49	40 610,51	112 643,00
16	Emprunts et dettes assimilées					30 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipements versées		92,34				
27	Autres immobilisations financières		1 128,43				
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>358 861,00</b>	<b>17 447,60</b>		<b>79 732,49</b>	<b>262 582,53</b>	<b>372 316,42</b>
<b>TOTAL</b>	<b> INVESTISSEMENT </b>		<b>-127 834,51</b>	<b>-18 446,32</b>	<b>-16 541,97</b>	<b>16 541,97</b>	

Sur la base du tableau présenté pour le vote du budget primitif 2022, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et valide le budget primitif Principal 23400 pour l'année 2022.

Votes pour : 15 Abstentions : Votes contre :

## 3. Vote du budget primitif du commerce de proximité 2022

Comme pour le budget principal, Monsieur le Maire rappelle que le budget doit être équilibré tant au niveau des dépenses et de recettes de fonctionnement, qu'au niveau de l'investissement

Sur la base des documents papier présentés, le conseil municipal débat.

MAIRIE DE ST SULPICE DE COGNAC - COMMERCE DE PROXIMITE - 2022

Exercice 2022

12/04/2022	Préparation Budget Primitif M. Meunier Du 01/01/2022 au 31/01/2023	1 / 2
------------	--	-------

Code	Libellé	Budget Cumulé N-1	Réalisations N-1	Réalisations	Propositions (BP)	Report (BP) + Propositions (BP)
<b> FONCTIONNEMENT </b>						
<b> DEPENSES </b>						
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>					
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00			6 000,00	6 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 500,00				
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00				
615228	Autres bâtiments				6 000,00	6 000,00
6161	Multirisques				2 000,00	2 000,00
63512	Taxes foncières				2 000,00	2 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 011</b>	<b>4 000,00</b>			<b>16 000,00</b>	<b>16 000,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>					
022	Dépenses imprévues				1 407,20	1 407,20
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 022</b>				<b>1 407,20</b>	<b>1 407,20</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>					
023	Virement à la section d'investissement	13 663,20			11 632,62	11 632,62
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 023</b>	<b>13 663,20</b>			<b>11 632,62</b>	<b>11 632,62</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>					
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00			2 000,00	2 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 67</b>	<b>2 000,00</b>			<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>					
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation				2 100,00	2 100,00
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 68</b>				<b>2 100,00</b>	<b>2 100,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>19 663,20</b>			<b>33 139,82</b>	<b>33 139,82</b>
<b> RECETTES </b>						
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>					
002	résultat reporté	4 719,20			17 995,82	17 995,82
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 002</b>	<b>4 719,20</b>			<b>17 995,82</b>	<b>17 995,82</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>					
752	Revenus des immeubles	15 144,00	15 144,00	5 048,00	15 144,00	15 144,00
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 75</b>	<b>15 144,00</b>	<b>15 144,00</b>	<b>5 048,00</b>	<b>15 144,00</b>	<b>15 144,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>19 863,20</b>	<b>15 144,00</b>	<b>5 048,00</b>	<b>33 139,82</b>	<b>33 139,82</b>
<b>TOTAL</b>	<b> FONCTIONNEMENT </b>		<b>15 144,00</b>	<b>5 048,00</b>		
<b> INVESTISSEMENT </b>						
<b> DEPENSES </b>						
<b> OMA OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES </b>						
020	Dépenses imprévues				632,62	632,62
2313	Constructions	14 045,82	2 050,00		11 000,00	11 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>Opération OMA</b>	<b>14 045,82</b>	<b>2 050,00</b>		<b>11 632,62</b>	<b>11 632,62</b>
<b> OPFI OPERATIONS FINANCIERES </b>						
001	Solde d'exécution de la section d'investisse	10 059,56			1 867,38	1 867,38
<b>TOTAL</b>	<b>Opération OPFI</b>	<b>10 059,56</b>			<b>1 867,38</b>	<b>1 867,38</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>24 105,38</b>	<b>2 050,00</b>		<b>13 500,00</b>	<b>13 500,00</b>
<b> RECETTES </b>						
<b> OPFI OPERATIONS FINANCIERES </b>						
021	Virement de la section de fonctionnement	13 663,20			11 632,62	11 632,62
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 242,18	10 242,18		1 867,38	1 867,38

12/04/2022	Préparation Budget Primitif M. Meunier Du 01/01/2022 au 31/01/2023	2 / 2
------------	--	-------

Code	Libellé	Budget Cumulé N-1	Réalisations N-1	Réalisations	Propositions (BP)	Report (BP) + Propositions (BP)
TOTAL	Opération OPFI	24 105,38	10 242,18		13 500,00	13 500,00
TOTAL	RECETTES	24 105,38	10 242,18		13 500,00	13 500,00
TOTAL	INVESTISSEMENT		8 152,18			

Sur la base du tableau présenté pour le vote du budget primitif 2022, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et valide le budget primitif Annexe commerce 27700 pour l'année 2022.

Votes pour : 15 Abstentions : Votes contre :

#### 4. Vote des subventions aux associations

Les associations de la commune ont déposé des demandes de subventions. Considérant que les activités conduites par ces associations sont d'intérêt local, monsieur le Maire propose de leur attribuer les montants suivants :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	
NOM	Attribution 2022
Anciens Combattants	120 €
Chasse St Hubert	1 000 €
Football	600 €
Foyer culturel	300 €
Gym volontaire	500 €
Bien Être	500 €
APE	750 €
Pétanque	200 €
Troisième âge Trait d'Union	150 €
Vivre en borderies	1 000 €
Association St Sulpice de France	500 €
Total	5 620 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer les subventions ci-dessus aux associations de la commune
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

Votes pour : 15 Votes contre : 0 Abstentions : 0

#### 5. Délibération médecine du travail

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a actualisé, en prenant en compte les derniers textes parus, sa convention relative à la médecine du travail.



D'autre part, il propose une nouvelle offre de service complète sur le champ de la prévention des risques professionnels avec la mise à disposition des compétences d'un agent chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI/CISST), d'un service de conseil en hygiène et sécurité au travail et de prestations à la demande (accompagnement à la mise en place ou à jour du Document Unique, rencontres sécurités, études de postes...).

Enfin, il propose un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, dont la mise en place est obligatoire pour toutes les collectivités qu'elle que soit leur taille.

Une nouvelle convention unique permet d'adhérer, « à la carte », à ces différents services, selon l'organisation propre à chaque collectivité.

- **Médecine du travail** : La surveillance et le suivi des conditions d'hygiène et de santé des agents sont imposés par la loi aux employeurs territoriaux. Le service médecine du Centre de Gestion, actuellement composé de 4 médecins, *suit déjà notre collectivité* ;
- **Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité** : Toute collectivité, quelle que soit sa taille, doit désigner (après avis du CST/CHSCT) un agent formé chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (CISST) dont le rôle est de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail dans la Fonction publique territoriale. L'agent CISST du CDG permet de répondre à cette obligation légale ;
- **Conseil en hygiène et sécurité** : Afin d'accompagner et soutenir la collectivité dans sa politique et ses obligations en matière de prévention, de protection de la santé et d'amélioration des conditions de travail, le CDG propose un service de conseil en hygiène et sécurité ;
- **Dispositif de signalement** : Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, les employeurs territoriaux, quelle que soit la taille de leur collectivité ou établissement, doivent mettre en place (après avis du CST/CHSCT) un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

A cette fin, le CDG 16 propose une plateforme numérique pour permettre à l'adhérent de répondre à cette obligation légale dans le respect de l'anonymat, la confidentialité, la traçabilité et la protection des données personnelles.

La convention ci-annexée peut être signée avant le 31 décembre 2021, sans que cela ne génère de coût supplémentaire pour cet exercice. La facturation n'interviendra qu'à compter de l'année 2022, sauf pour les prestations à la demande de la collectivité qui seraient réalisées avant cette date.

Cette convention se substitue aux conventions actuelles (médecine et audit) qui prendront fin au 31 décembre prochain au plus tard.

La tarification est fixée selon un taux appliqué à la masse salariale N-1 de la collectivité :

- Médecine du travail : 0,34%
- Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité : 0,03%
- Conseil en hygiène et sécurité : 0,02%
- Dispositif de signalement : plateforme seule : 0,01% fonction de référent externalisée : 0,03%

Considérant que notre collectivité souhaite recourir aux services proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente dans le cadre de sa politique de prévention des risques professionnels ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide d'adhérer à la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » du Centre de Gestion
- décide de souscrire aux services suivants (ne mentionner que les services choisis) : Médecine du travail
- autorise M. le Maire à signer la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » ci-annexée, avec le Centre de Gestion de la Charente.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2022 et suivants.

Votes pour : 15    Votes contre : 0    Abstentions : 0

## 6. Vote d'une convention intercommunale pour la réfection du chemin de la tonnelle

Monsieur le Maire expose que des travaux doivent être réalisés, par le Syndicat Départemental de la voirie de la Charente-Maritime, sur le chemin de la Tonnelle limitrophe avec la commune de Burie.

Cette opération coûte 5 244 € TTC permet une remise en état superficielle de cette voirie communale par la mise en œuvre d'enrobé projeté.

L'accord financier oral conclu entre les deux municipalités portant sur un co-financement de 50/50 doit être acté par une convention (ci-joint annexée).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acter le principe ci-dessus d'approuver les travaux chemin de la tonnelle.

Votes pour : 15    Votes contre : 0    Abstentions : 0

## 7. Questions diverses et informations

### - Contrat de vérifications réglementaires

Une consultation a été faite auprès de 4 organismes agréés pour la réalisation des vérifications réglementaires des installations et équipements de la commune conformément à la réglementation en vigueur.

Les résultats sont présentés ci-dessous.

Equipements	APAVE	VERITAS	SOCOTEC	DEKRA
Installations électriques	5 240,00	3 665,00	2 115,00	2 976,00
Installations de gaz	1 050,00	1 014,00	780,00	837,00
Incendie (alarme type 4)	450,00	465,00	525,00	558,00
Levage (atelier municipaux)	936,00	405,00	600,00	186,00
Jeux et installations sportives	1 170,00	1 500,00	420,00	186,00
<b>Total HT sur 3 ans</b>	<b>8 846,00</b>	<b>7 049,00</b>	<b>4 440,00</b>	<b>4 743,00</b>
TVA	1 769,20	1 409,80	888,00	948,60
<b>Total TTC sur 3 ans</b>	<b>10 615,20</b>	<b>8 458,80</b>	<b>5 328,00</b>	<b>5 691,60</b>
<b>Coût moyen annuel TTC</b>	<b>3 538,40</b>	<b>2 819,60</b>	<b>1 776,00</b>	<b>1 897,20</b>

La société SOCOTEC a été retenue, cette dernière étant la moins disante.

Il n'y a pas de délibération à voter, ce point est de l'information.

- Tableau des assesseurs pour le second tour des élections présidentielles.

Pour le second tour de scrutin du 24 avril 2022 pour les élections présidentielles, monsieur le Maire demande des volontaires pour compléter le tableau de permanence

**Tableau de permanence  
Elections Présidentielles**

12/04/2022

Permanence	Deuxième tour de scrutin du 24 Avril 2022			
	Président du Bureau	1 <sup>er</sup> assesseur	2 <sup>ème</sup> assesseur	Suppléant
7h55 à 11h30	Jean Luc MEUNIER	Olivier TULLY	Colette THORAVAL	Patrick AUDEBERT
11h30 à 15h00		Didier DEL NERO	Nicolas DAUD	Carole BATAILLE
15h00 à 19h00		Florence CAMIN	Nathalie GROLLIER	Sabrina TERRASSIER
<b>Secrétaire nommé pour les procès verbaux et annexes Didier DEL NERO</b>				

Il n'y a pas de délibération à voter, ce point est de l'information.

- Intervention de la société Lacis sur la commune pour contrôle de l'éclairage public.

La société Lacis (sous-traitant du SDEG) intervient pour la réparation et le remplacement des lampes de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune à compter de ce jour.

Il n'y a pas de délibération à voter, ce point est de l'information.

Fin de séance à 20h00

Le secrétaire de séance,



M. Didier DEL NERO

Le Maire,



M. Jean Luc MEUNIER

